



COMMUNE DE Mensignac

Brèves Municipales n°1

Chères Mensignacoises,

Chers Mensignacois,

Par ordonnance n° 2021-1310 et par décret n° 2021-1311 du 07 octobre 2021 applicable le 1er juillet 2022, le compte rendu des séances de conseil municipal est supprimé au profit de l'affichage des délibérations examinées en séances.

Bien que les procès verbaux des séances soient consultables en mairie, nous avons fait le choix, dans un souci de parfaite transparence, de vous tenir informer du contenu des séances.

C'est pourquoi, nous diffuserons cette « brèves municipales » après chaque conseil municipal.

Avec tout notre dévouement à votre service.

Véronique CHABREYROU, Maire.

**Séance du 22
septembre
2022**

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 06 juillet 2022

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 06 juillet 2022 est adopté à l'unanimité.

Détermination de la longueur de la voirie communale

Afin d'ajuster la longueur de la voirie communale prise en compte pour le calcul des dotations de l'Etat versées chaque année à la collectivité, le conseil municipal constate et entérine, au vu du relevé effectué par le bureau des géomètres ALTEO, la longueur de la voirie communale à 53 285 mètres linéaires.

Provision pour créances douteuses

Madame le Maire expose que les titres de recettes émis par la collectivité font l'objet de poursuites contentieuses auprès des redevables en cas de non-paiement.

Les sommes à recouvrer dans de telles circonstances sont qualifiées de « créances douteuses » et dans ce cas il est recommandé de constituer des provisions afin d'anticiper un éventuel impayé définitif qui pourrait aboutir en admission en non-valeur.

A la demande du Trésorier Payeur, le conseil municipal décide de provisionner 323.55 €.

Décision modificative au budget principal 2022

Afin de permettre le paiement des dépenses non prévues au budget, tels que la provision pour créances douteuses, des augmentations de prix sur du matériel nécessaire aux écoles, les dégâts causés par la grêle de juin, le conseil municipal décide d'ajuster les crédits prévus au budget principal 2022 par des virements de crédits.

**Séance du 22
septembre
2022**

Modification de la délibération portant sur les travaux d'éclairage/renforcement de la Croix Blanche

Madame le Maire précise que par délibération du 12 avril 2022, le conseil municipal a approuvé le dossier de travaux d'éclairage public et renforcement à la Croix Blanche pour un montant de 59 569.75 € TTC avec un reste à charge pour la collectivité de 27 302.80 € H.T. correspondant à 55 % du montant H.T. des travaux.

Le SDE ayant effectué un chiffrage erroné du chantier, l'assemblée approuve le nouveau dossier présenté pour les montants suivants :

Montant TTC des travaux : 84 901.99 €

Montant H.T des travaux : 70 751.66 €

Participation communale 55 % du H.T. : 38 913.41 €

Le conseil municipal décide le virement des crédits nécessaires au paiement de cette dépense supplémentaire.

Vente des lots 5 – 7 – 8 et 12 du lotissement des acacias

L'assemblée autorise la vente des lots suivants du lotissement des acacias :

Lot n° 5 du lotissement les Acacias – cadastré section AN 433 et AO 512 d'une surface de 802 m² au prix de 27 268.00 € TTC,

Lot n° 7 du lotissement les Acacias – cadastré section AO 514 d'une surface de 816 m² au prix de 27 744.00 € TTC,

Lot n° 8 du lotissement les Acacias – cadastré section AO 515 d'une surface de 938 m² au prix de 31 892.00 € TTC,

Lot n° 12 du lotissement les Acacias – cadastré section AO 522 d'une surface de 1035 m² au prix de 35 190.00 € TTC.

Création / suppression d'un poste d'Adjoint d'Animation à temps non complet

Dans le cadre de la réorganisation du service Enfance Jeunesse mise en place à la rentrée de septembre, le conseil municipal décide de supprimer le poste d'adjoint d'animation à 26 heures 30 hebdomadaires et de créer, en remplacement, un poste d'adjoint d'animation à 32 heures 30 hebdomadaires.

Acquisition des terrains nécessaires à la réalisation de la voie douce - (parcelles cadastrées AM 254-2355-378-559, pour partie)

Dans le cadre de la création d'une voie douce :

- Est du Bourg : connexion au centre bourg par voie piétonne et piste cyclable du lotissement des Bois, du lotissement des acacias, du stade et des habitations à proximité,

- Ouest du Bourg : connexion au centre bourg par voie piétonne et piste cyclable des secteurs des Grands Champs, Grand Pey et Lavaud.

Pour permettre la réalisation de ce projet, le conseil municipal décide d'acquérir une bande de terrain d'une surface de 1 178 m². Le projet porte sur les parcelles cadastrées section AM 254 – 255 – 378 – 559 sur le secteur des Grandchamps. Le bureau de Géomètres ALTEO a été chargé du document d'arpentage.

Acquisition terrains SAFER

Après multiples négociations avec la SAFER, l'assemblée décide de se porter acquéreur au nom de la commune, d'une partie de la parcelle AY 271, une partie de la parcelle AY 322, ainsi qu'une partie de la parcelle AY 324, soit une surface totale de 3 ha 70 a 97 ca au prix de 112 934.00 €.

Point informations :

Madame le Maire rappelle que chacun des membres du conseil municipal a été destinataire des rapports et compte rendu présentés.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2021

Rapport annuel 2021 du CCAS de la commune

Compte rendu du voyage à vélo des élèves de la commune, scolarisés au Collège de Tocane

Chacun a pu prendre connaissance du compte rendu fait par les élèves. Au vu de l'intérêt de ce voyage pour les enfants, Monsieur PUGET souhaiterait que cette activité scolaire soit reconduite par le collège. Madame le Maire, siégeant au collège de Tocane, va en faire la demande lors d'un prochain conseil d'administration.

Point rentrée scolaire 2022/2023

Monsieur PACK, en charge des affaires scolaires dresse un bilan de la rentrée 2022/2023.

Il fait part des interrogations relatives au projet d'extension de la cantine scolaire et la réhabilitation de l'école élémentaire.

Madame le Maire informe que le permis de construire est déposé depuis juin 2022. Il est en cours d'instruction. Compte tenu de la catégorie de l'établissement, le délai d'instruction est tout à fait normal. Par ailleurs, l'architecte rédige actuellement les différents cahiers des charges par corps de métier pour le lancement des appels d'offres.

Information sur la désignation du correspondant incendie et secours

Monsieur Christophe EYTIER est désigné correspondant incendie et secours en raison de sa connaissance du terrain et de la commune.

**Séance du 22
septembre
2022**